

Maître Jacques Lancelin : « Un contribuable avisé en vaut deux ! »

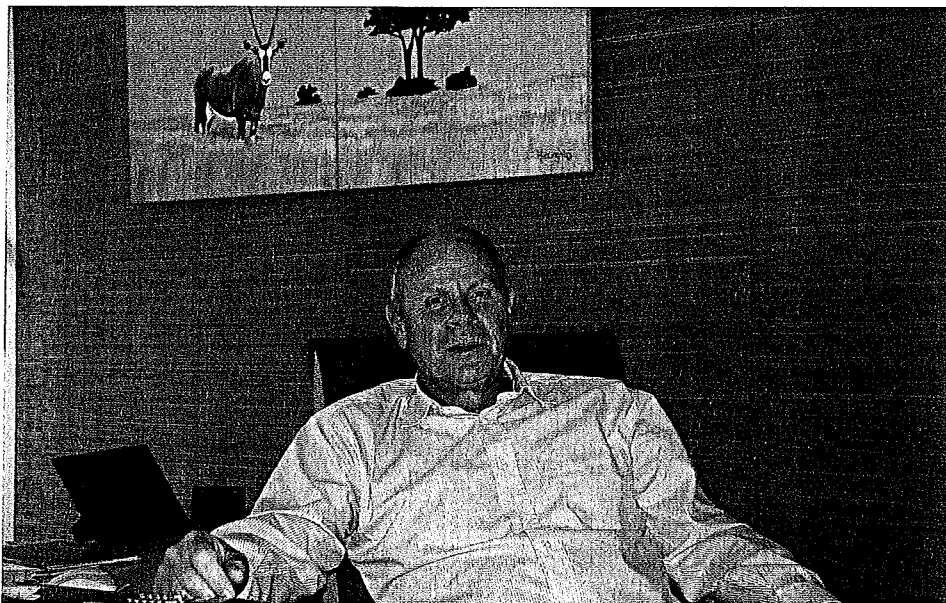
Le contrôle fiscal fait partie intégrante du paysage de l'entreprise comme du particulier. Il faut savoir qu'il n'arrive pas par hasard. Les entreprises faisant un gros chiffre d'affaires et celles déclarant des montants fluctuants sont les cibles privilégiées du fisc. Le nouveau guide pratique *Quand le fisc vous contrôle* apporte une mine d'informations didactiques concernant ce sujet épineux.

L'administration fiscale, ou le fisc pour les intimes, procède régulièrement à des vérifications de la comptabilité des entreprises. Le contrôle fiscal fait invariablement frémir, même les plus intègres, car le redressement n'est pas réservé aux fraudeurs, il concerne tout autant ceux qui, insuffisamment entourés, commettent tout simplement des erreurs d'interprétation, de TVA...

« En 2009, rapporte Maître Jacques Lancelin, le fisc a procédé à plus de 47 000 contrôles en France pour une recette de quinze milliards d'euros. » Une donnée statistique, semble-t-il, quasi invariable chaque année : « quel que soit le gouvernement en place, il y a toujours à peu près le même nombre de vérifications ». Les établissements bancaires seraient par ailleurs les plus souvent visés selon ce professionnel du droit.

La fiscalité pour tous

« Il est bien connu que la législation fiscale française est l'une des plus complexes. Beaucoup de textes sortis par les législateurs ne sont pas toujours bien réfléchis » ajoute le président de Juris défi. Alors pour permettre à l'ensemble des contribuables de s'y retrouver dans ce maelström juridique, les spécialistes de ce réseau national se sont attelés à la réalisation d'un ouvrage didactique et accessible réunissant l'essentiel des devoirs et droits de chacun, particuliers ou entreprises.



MAÎTRE JACQUES LANCELIN, avocat au barreau de Dijon et président national du réseau Juris défi.

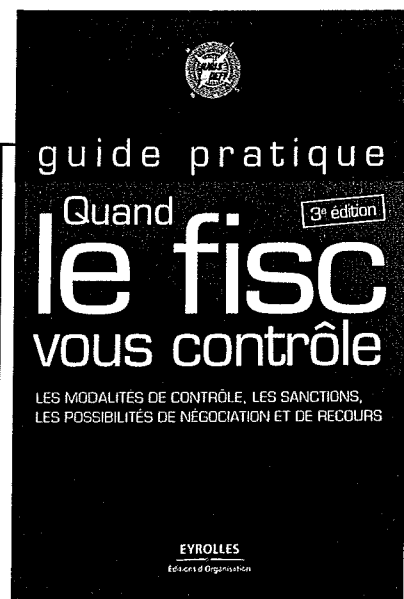
En bref, ce manuel a été créé pour répondre très concrètement à l'ensemble des questions que le contribuable peut se poser. Des signes avant-coureurs du contrôle, en passant par le déroulement des investigations, les différents types de contrôles, les délais de prescription ou encore les sanctions pouvant être infligées.

Ce qui éveille le fisc...

D'ailleurs, il est une question que tout le monde se pose : le fisc est-il susceptible de me contrôler ? La réponse de Maître Lancelin

est claire : « ce qui éveille les soupçons c'est l'anomalie. Le fisc a de toute façon accès à beaucoup de choses avant même d'effectuer une vérification ». L'anomalie réside essentiellement dans les différences de déclarations annuelles, le train de vie... Autant d'indications auxquelles peut s'ajouter la dénonciation.

Il précise cependant que « chaque année, 1,3% seulement des entreprises sont contrôlées et que statistiquement, une entreprise l'est tous les 77 ans. » Le contrôle fiscal n'est donc pas systématique. Une règle fondamentale à retenir : « Un contribuable avisé en vaut deux ! » ■



LA BIBLE DU CONTRIBUABLE PAR LE RÉSEAU JURIS DÉFI

- Disponible en librairie
- Tarif : 39 euros TTC
- Destiné à l'entreprise et aux particuliers
- Ouvrage de plus de 300 pages réalisé par un regroupement de professionnels, avocats, notaires, maîtres de conférence et anciens inspecteurs ou vérificateurs des impôts

JURIS DÉFI EN DEUX MOTS

Le réseau Juris défi rassemble une centaine d'avocats juridiques, judiciaires ou fiscalistes ainsi que notaires, huissiers et mandataires judiciaires répartis dans toute la France.

Ce groupement interprofessionnel né en 1992 utilise les nouvelles technologies pour bénéficier d'un partage de compétences permanent afin que chacun soit en mesure d'offrir un service sans faille à sa clientèle.

Agréé par l'École française du barreau (EFB), Juris défi dispense également des formations à tous les professionnels même non adhérents.